

Image not found or type unknown



## Cloture mitoyenne, pas de nouvelles du propriétaire pour payer

Par **christine\_old**, le **26/10/2007** à **14:53**

dans notre reglement du lotissement, les clotures doivent etre mitoyenne.rnj'ai écrit au propriétaire du terrain a coté pour partager les frais et avoir son accord pour les travaux rnpas de réponse, que faire ?rnest il obligé de participer avec nous et comment le lui signifier merci